



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 24/01/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipale complémentaire partielle de FRESSELINES

Les dimanches 10 et 17 mars 2024

À la suite du décès du maire, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de compléter le conseil municipal pour 1 siège avant la réélection d'un nouveau maire. L'arrêté n° 23-2024-01-16-00002 du 16 janvier 2024 porte convocation des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au **dimanche 10 mars 2024** et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 17 mars 2024.

Les inscriptions sur la liste électorale de cette commune sont à effectuer jusqu'au 2 février 2024.

Le dépôt des candidatures est à réaliser à la préfecture, auprès du bureau des élections et de la réglementation, les mercredi 21 et jeudi 22 février 2024 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) et en cas de second tour le lundi 11 mars 2024, aux mêmes horaires.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPÉ

Tél. : 05.55.51.58.95 - 07 88 41 64 38

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse